

Service instructeur
Service Environnement
et Agriculture

N° 697307

Service consulté

C051
FINANCEMENT D'UN POSTE D'ANIMATEUR GERPLAN
POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE NAPOLEON
ANNEE 2007

Résumé : *Il vous est proposé de donner un avis favorable pour le financement d'un poste d'animateur GERPLAN à la Communauté de Communes de l'Île Napoléon, pour une durée de 6 ans. Le montant de notre subvention pour 2007 serait de 6.080 €.*

La communauté de communes de l'Île Napoléon sollicite l'aide financière du Département pour un poste d'animateur GERPLAN.

En effet, elle souhaite pouvoir bénéficier dès 2007 du soutien d'un animateur pour la mise en œuvre des actions prévues, sachant qu'elle a signé le contrat GERPLAN avec le Département le 4 avril dernier et que son programme d'actions prévisionnel GERPLAN a été validé en commission thématique de l'agriculture, de l'environnement et du cadre de vie le 10 avril dernier.

Les missions de l'animateur GERPLAN seront les suivantes :

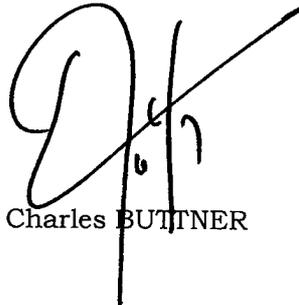
- suivi et animation des partenariats établis,
- création de nouveaux partenariats,
- conseils techniques et juridiques, gestion administrative et financière des projets,
- aide à la décision auprès des gestionnaires de l'espace rural et périurbain (agriculteurs, associations locales, propriétaires, communes),
- mise en œuvre, coordination et suivi des actions de gestion de l'espace rural et périurbain,
- communication auprès de la population et des écoles sur les actions mises en œuvre dans le cadre du GERPLAN.

Les modalités d'intervention du Département en la matière sont les suivantes : aide de 40 % maximum du coût de fonctionnement pour un poste d'animateur par structure, avec un plafond subventionnable de 30.400 €/an pendant 6 ans.

Le montant prévisionnel du coût de fonctionnement du poste pour 2007 est de 33.086 € pour un équivalent temps plein. Le plafond subventionnable étant de 30.400 €/an et la communauté de commune demandant un soutien financier pour un poste à mi-temps, l'aide départementale est de 6.080 €.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette demande. Pour 2007, le montant de l'aide départementale s'élève à 6.080 €, qui sera prélevé au 65/65734/F738.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 29 JUIN 2007

**Actions GERPLAN (F)
PROGRAMME 2007**

N° Opération	Bénéficiaire Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
GPL03597	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE NAPOLEON Création d'un poste d'animateur GERPLAN 2007 CCIN	6 080,00
Total		6 080,00